

OFFICE
| O | N | T | A | R | I | E | N |
DE FINANCEMENT

1998

Rapport Annuel

POINTS SAILLANTS — 1997-1998

L'Office ontarien de financement a emprunté le montant de 11,3 milliards de dollars au nom de la province, soit 9,8 milliards de dollars sur le marché public intérieur, et 1,5 milliard de dollars sur les marchés financiers étrangers.



La troisième campagne de souscription des Obligations d'épargne de l'Ontario a permis de générer 1,5 milliard de dollars.



Grâce à des émissions obligataires opportunes et à une gestion des risques efficace, l'Office a permis à la province d'économiser 56 millions de dollars en valeur actualisée, soit l'équivalent d'un emprunt de six points de base inférieur au taux d'intérêt annuel moyen du marché durant l'exercice.



Les réserves en liquidités ont été gérées de façon judicieuse; le rendement moyen était supérieur de 28 points de base aux normes de rendement de l'industrie, soit une économie en valeur actualisée de 11 millions de dollars.



Des conseils en matière de politique financière ont été offerts à propos de ce qui suit : livre blanc du gouvernement sur l'avenir de l'industrie de l'électricité en Ontario, autres options de financement, candidats éventuels à la privatisation et autres projets ministériels.

Ontario Financing Authority

1 Dundas Street West

Suite 1400

Toronto ON M7A 1Y7

Canada

Office ontarien de financement

1 rue Dundas ouest

Bureau 1400

Toronto ON M7A 1Y7

Canada



Le 10 juin 1998

L'honorable Ernie Eves, c.r.
Ministre des Finances
7^e étage, Édifice Frost Sud
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Monsieur,

J' ai le plaisir, au nom du conseil d'administration, de vous remettre le rapport annuel de 1998 de l'Office ontarien de financement pour l'exercice allant du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998. Nous avons annexé au rapport annuel les états financiers vérifiés au 31 mars 1998.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Gourley".

Michael L. Gourley
Président, conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

.....

Message du président	5
Message du directeur général	7
Office ontarien de financement	
Objectifs et responsabilités	9
Conseil d'administration de l' Office ontarien de financement	11
Gestion de l'organisme	13
Politiques générales	13
Équipe de haute direction	16
Rapport de gestion	
Climat des marchés financiers	17
Principales stratégies commerciales	18
Division des marchés financiers	20
Division du contrôle des risques	22
Division du financement général	25
Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	27
Caisse d'épargne de l'Ontario	29
États financiers	
États financiers abrégés	30
Responsabilité concernant la présentation des états financiers	32
Rapport du vérificateur	33
Bilan	34
État des résultats nets et des bénéfices non répartis	35
État de l'évolution de la situation financière	36
Notes afférentes aux états financiers	37
Annexe	
Aperçu du programme de financement	44
Sommaire de la dette aux fins provinciales	46
Calendrier des échéances de la dette de l'Ontario	47
Cotes de crédit	48
Bourses auxquelles les titres de la province sont cotés	49
Glossaire	50
Renseignements	52

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Michael L. Gourley

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de 1998 de l'Office ontarien de financement. Ce rapport énonce les objectifs et les responsabilités de l'Office, examine ses réalisations, ses succès opérationnels et ses résultats financiers pour la période allant du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998, et expose ses priorités pour l'année à venir.

En 1997, l'économie ontarienne a entamé une période de croissance renouvelée. Le produit intérieur brut réel a accusé une hausse d'environ 4,8 p.100, compte tenu de la vigueur de la demande intérieure, le secteur de la consommation et des entreprises étant florissant. Les exportations ontariennes nettes ont aussi contribué à cette croissance. Les prix à la consommation en Ontario n'ont enregistré qu'une augmentation de 1,9 p.100 en 1997.

Pour l'avenir, nous prévoyons une croissance solide et générale continue, la diminution des impôts et celle des taux d'intérêt de même qu'une économie concurrentielle créant un climat propice aux investissements et à la confiance. Les conjoncturistes du secteur privé prévoient pour l'Ontario, au cours des prochaines années, un rythme de croissance supérieur à celui du Canada et de tous les pays du G7. Malgré le rétablissement de l'économie, on prévoit que le taux d'inflation restera en-dessous du seuil de deux pour cent au cours des années à venir, soit en-dessous du point médian de la tranche cible actuelle de la Banque du Canada allant de un à trois pour cent.

Sur le plan fiscal, le gouvernement de l'Ontario a dépassé, pour la troisième année consécutive, son objectif en matière de déficit. En 1997-1998, le déficit provisoire, se situant à 5,2 milliards de dollars, est presque de 1,4 milliard de dollars inférieur à l'objectif du budget de 1997, soit 6,6 milliards de dollars. En 1998-1999, le déficit de la province sera ramené à 4,2 milliards de dollars, soit un chiffre inférieur de 0,6 milliard de dollars à l'objectif fixé dans le Plan pour un budget équilibré en Ontario. Ce plan, introduit dans l'*Exposé économique et financier* du gouvernement, daté de novembre 1995, fixait les objectifs annuels en matière de déficit de la province, pour en arriver à un budget équilibré durant l'exercice 2000-2001.

L'Office ontarien de financement joue un rôle primordial en matière de génération et de gestion des fonds au nom de la province, des sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics. La diminution des déficits et la baisse des taux d'intérêts à long terme, combinées à la rentabilité des opérations de financement ont permis de déboucher sur des coûts d'endettement inférieurs aux prévisions. Pour la première fois, au cours de l'exercice 1997-1998, les besoins en financement de la dette arrivant à terme ont été supérieurs au déficit. Comme le déficit est en voie d'élimination, la province tournera son attention vers la gestion et le refinancement de la dette arrivant à échéance.

En 15 juin 1998, je quitterai le ministère des Finances. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tout le personnel de l'Office ontarien de financement de son soutien, professionnalisme et dévouement durant une période très difficile et intéressante de l'histoire de la province. Depuis mon entrée en fonctions comme président, j'ai apprécié à sa juste valeur le concours qui m'a été prêté par divers membres du conseil d'administration et du personnel de l'Office. Je suis convaincu que l'équipe de l'Office ontarien de financement continuera de s'acquitter de ses responsabilités avec le plus haut degré de professionnalisme afin d'appuyer le plan financier de la province.

A handwritten signature in black ink, reading "M. Gourley". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michael L. Gourley
Président

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Tony Salerno

L'année financière 1997-1998 a été une année remarquable pour l'Office ontarien de financement.

L'Office s'est acquitté de sa responsabilité principale, soit l'obtention d'un financement à long terme de 11,3 milliards de dollars, au nom de la province, des sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics. En outre, on a assisté à une amélioration des processus de gestion des risques, d'évaluation du rendement et de gestion de la trésorerie de même que des systèmes bancaires. Par conséquent, l'Office pourra continuer d'offrir un financement efficace à la province, à l'appui du plan financier de cette dernière.

En 1997-1998, les dépenses réelles en intérêts de la dette publique étaient de 462 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 1997. Un marché extrêmement favorable et d'excellentes occasions de financement ont permis de réduire le coût du service de la dette ontarienne. De plus, le rendement de l'Office ontarien de financement a, une fois de plus, permis de réaliser d'importantes économies.

- Grâce à des émissions obligataires opportunes et à une gestion des risques efficace, l'Office a permis à la province d'économiser 56 millions de dollars en valeur actualisée, ce qui revient à emprunter à un taux de six points de base inférieur au taux d'intérêt annuel moyen prévalant sur le marché.
- Les investissements en réserves de liquidités ont dépassé la norme de rendement de l'industrie de 28 points de base, ce qui a entraîné des économies de 11 millions de dollars en valeur actualisée.
- Parallèlement, l'importance du nouvel emprunt a été minimisée par la réduction du niveau moyen des réserves de liquidités, de l'ordre de 2,8 milliards de dollars durant l'année.

Les besoins en financement de la province nécessitent l'adoption de sages modalités et méthodes, soit des systèmes exhaustifs de gestion et de mesure du risque, la soumission de rapports informatifs et opportuns sur la gestion des risques et le rendement, des services de gestion de la trésorerie et bancaires solides et des politiques et pratiques en matière de comptabilité par articles et de règlement. Voici les mesures qui ont été prises en la matière :

- Amélioration des rapports quotidiens sur la gestion des risques et le rendement.
- Systèmes automatisés de gestion de la dette incluant les renseignements sur les transactions, les prix et les avoirs.
- Politiques et méthodes de gestion des risques à jour.
- Réduction du coût des services bancaires pour la province.
- Amélioration des rapports de gestion et des rapports financiers.
- Sensibilisation accrue en matière de procédures avisées de gestion de la trésorerie au sein de tout le gouvernement de l'Ontario.

En 1998-1999, l'Office ontarien de financement continuera de répondre aux besoins en financement de la province de façon sage et rentable. L'Office étendra ses activités de mesure du rendement à toutes les facettes de la gestion de la dette et intégrera les activités de gestion des risques liées aux nouvelles émissions obligataires à celles concernant l'encours actuel de la dette. On prévoit aussi de peaufiner les systèmes d'information et les rapports de gestion.

En outre, nous assumerons un rôle plus important en matière de conseils dispensés au gouvernement sur le financement de plusieurs projets d'envergure, soit la restructuration financière d'Ontario Hydro et l'examen des candidats à la privatisation comme l'autoroute 407 et la Caisse d'épargne de l'Ontario.

L'année à venir promet d'être à la fois intéressante et fascinante. Je suis convaincu que le personnel hautement qualifié et compétent de l'Office ontarien de financement continuera d'offrir d'excellents services, services auxquels les contribuables de la province sont habitués.

A handwritten signature in black ink that reads "Tony Salerno". The signature is written in a cursive, flowing style.

Tony Salerno
Vice-président et directeur général

OBJECTIFS ET RESPONSABILITÉS

L'Office ontarien de financement (l'«Office») a été créé en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Il s'acquitte des responsabilités suivantes au nom de la province, des sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics.

Il est responsable des emprunts, des investissements et des activités de gestion des risques financiers de la province

L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province de façon saine et rentable. Dans le cadre de ses opérations, l'Office coordonne la stratégie d'emprunt avec Ontario Hydro pour veiller à assurer un accès ordonné aux marchés financiers intérieur et internationaux.

Il gère la dette de la province

La gestion efficace de la dette permet au gouvernement de réduire la dette globale. Voici les principes fondamentaux sur lesquels repose la gestion de la dette provinciale et des risques connexes : intégrité, efficacité, profil approprié de l'échéance de la dette et préservation de la cote de solvabilité de l'Ontario.

Il donne des conseils au gouvernement en matière de politiques et de projets financiers

L'Office ontarien de financement offre au gouvernement des conseils en matière de politiques financières portant sur un vaste éventail de questions financières générales. À l'heure actuelle, ces conseils touchent la restructuration de l'industrie de l'électricité, la privatisation d'organismes du secteur public, la vente d'actif gouvernemental et les autres options de financement.

Il offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie aux ministères

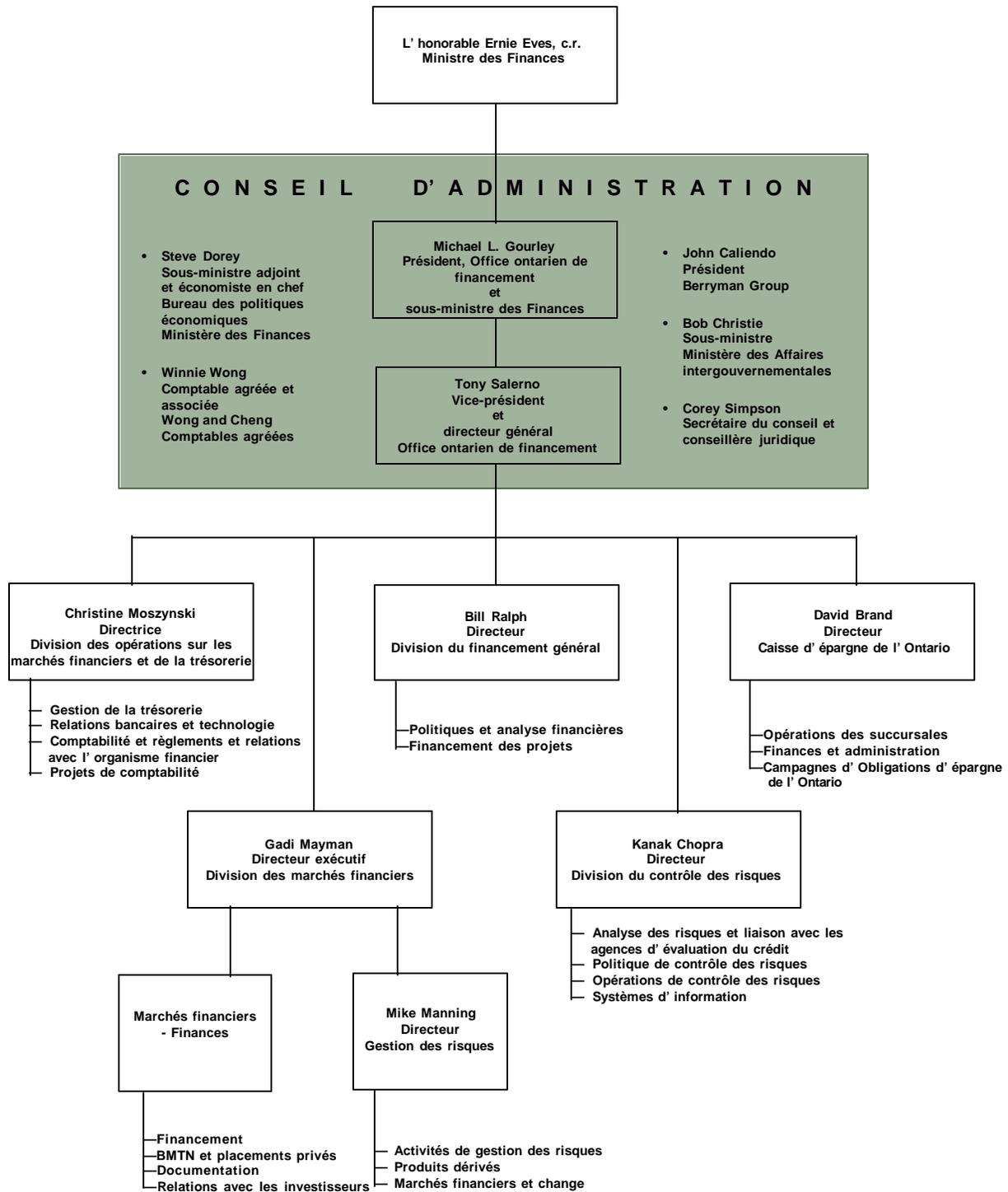
De façon à éviter le double emploi au sein du gouvernement et à réduire les coûts globaux d'emprunt, l'Office ontarien de financement est en train de centraliser plusieurs activités financières. Les efficacités qui en résulteront devraient alléger encore les besoins en matière de solde de trésorerie et permettre un abaissement des niveaux des réserves de liquidités de même que des frais d'intérêts de la dette publique.

Il administre la Caisse d'épargne de l'Ontario

L'Office ontarien de financement administre la Caisse d'épargne de l'Ontario. À l'heure actuelle, cette caisse exploite 23 succursales et cinq agences; le montant des dépôts se chiffre à 2,2 milliards de dollars.

L'Office ontarien de financement s'est engagé à s'acquitter de toutes ces responsabilités en adoptant des normes professionnelles optimales et en respectant le principe de la rentabilité.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT



Au 31 mars 1998

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, a pour mission d'assurer la bonne intendance de l'Office ontarien de financement.

À l'heure actuelle, ce conseil se compose du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'Office, de deux hauts fonctionnaires de la fonction publique de l'Ontario et de deux représentants du secteur privé. Les antécédents divers de ces membres contribuent à la supervision efficace de l'Office.

Le conseil d'administration surveille les opérations de l'Office ontarien de financement, c'est-à-dire qu'il examine et approuve les politiques principales concernant les transactions effectuées sur les marchés financiers, et qu'il supervise la gestion par l'Office de la dette de la province et des portefeuilles de titres. Le conseil reçoit des rapports réguliers portant sur les risques réels et sur le respect des politiques. Ces rapports sont soumis par l'intermédiaire du directeur, Contrôle des risques. Le conseil étudie et approuve aussi le plan d'activités annuel.

En outre, le conseil d'administration approuve les états financiers trimestriels et annuels de l'Office ontarien de financement. Il examine les constatations des vérificateurs internes concernant la pertinence des contrôles internes et discute des états financiers annuels avec le vérificateur provincial. Le conseil d'administration est appuyé dans ces efforts par le comité de vérification.

Les personnes suivantes faisaient partie du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement en 1997-1998.



Michael L. Gourley, président du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. M. Gourley a assumé différents postes de haute responsabilité, soit au sein du domaine universitaire (University of Western Ontario), de la télévision (TV Ontario), de l'industrie ferroviaire (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), et de la fonction publique du Québec et de l'Ontario. M. Gourley a démissionné du conseil d'administration à compter du 15 juin 1998, se dirigeant vers le secteur privé.



Tony Salerno, vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement. M. Salerno a assumé différents postes de responsabilité au sein de la fonction publique de l'Ontario. Avant de se joindre à l'Office en tant que directeur général, en novembre 1995, M. Salerno était vice-président administratif de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario.



Steve Dorey*, sous-ministre adjoint, Bureau des politiques économiques et économiste en chef de l'Ontario. Avant de devenir économiste en chef, M. Dorey était directeur de la Direction de l'analyse et des politiques macro-économiques. À titre de consultant et de fonctionnaire, M. Dorey a conseillé plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de politique macro-économique, de politique commerciale et de politique de développement économique.



Winnie Wong*, comptable agréée et associée, Wong and Cheng Comptables agréées. M^{me} Wong a travaillé pour plusieurs banques internationales dans les services suivants : financement des opérations commerciales, crédit et commercialisation, opérations de change et marché des prêts aux grandes entreprises. M^{me} Wong est commentatrice sur les questions fiscales pour la Société Radio-Canada chinoise et rédige fréquemment des articles de journaux. Elle est membre du conseil d'administration depuis septembre 1997.



John Caliendo, président, Berryman Group. Outre son poste actuel au sein du Berryman Group, M. Caliendo a assumé plusieurs postes de responsabilité dans le secteur des services financiers à Toronto, Londres et New York. Il a travaillé pour les sociétés de placement suivantes : Richardson Greenshields, Salomon Brothers et McLeod Young Weir. M. Caliendo est président et membre du conseil de plusieurs associations communautaires et à but non lucratif de la région de Toronto. M. Caliendo est membre du conseil d'administration de l'Office depuis septembre 1997.



Bob Christie, sous-ministre, ministère des Affaires intergouvernementales. Avant d'assumer ce poste, M. Christie était sous-ministre adjoint, Coordination des politiques, Bureau du Conseil des ministres, et sous-ministre adjoint, Office du budget et de l'imposition, ministère des Finances de l'Ontario. Il a assumé plusieurs postes de responsabilité auprès du ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales. M. Christie est membre du conseil d'administration depuis décembre 1997.



David Guscott*, sous-ministre, Communications, Bureau du Conseil des ministres. Avant de revenir au Bureau du Conseil des ministres, M. Guscott était sous-ministre du Travail; sous-ministre adjoint, Coordination des politiques, Bureau du Conseil des ministres, et sous-ministre adjoint, Division des politiques et de la planification au sein du ministère des Transports de l'Ontario. Il a aussi occupé plusieurs postes au sein des ministères de l'Environnement, des Affaires municipales et du Trésor et de l'Économie de l'Ontario. Le mandat de M. Guscott comme membre du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement a expiré en novembre 1997.



Kathryn A. Bouey*, sous-ministre adjointe, Services ministériels, ministère de la Santé de l'Ontario. M^{me} Bouey a assumé plusieurs postes de responsabilité auprès du gouvernement de l'Ontario. Elle était responsable de la comptabilité et de la gestion publique, de la planification opérationnelle et des cadres d'affectations; des négociations et des relations de travail; de la gestion des ressources financières et humaines; de l'immobilier et de l'aménagement de l'immobilier. Avant de se joindre à la fonction publique ontarienne, M^{me} Bouey travaillait pour le gouvernement du Canada. Elle a démissionné du conseil d'administration en décembre 1997, suite à sa nomination comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé, nomination ayant été annoncée plus tôt au cours de l'année.

* **Membres du comité de vérification** : Par le biais du comité de vérification, le conseil d'administration de l'Office s'assure que le personnel de l'Office se conforme aux normes appropriées de contrôle interne.

GESTION DE L'ORGANISME

Par gestion de l'organisme au sein de l'Office ontarien de financement, on entend la mise en œuvre et l'examen continu des processus de supervision et de gestion des activités de l'Office par les cadres supérieurs, y compris la haute direction, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'Office et de préciser leurs rôles. Les systèmes et politiques en matière de gestion publique générale sont examinés par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Le cadre de responsabilité de l'Office ontarien de financement émane de sa loi dominante, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* et d'un *protocole d'entente* conclu entre l'Office et le ministre des Finances. Ces deux documents stipulent que le ministre des Finances est responsable envers le Conseil des ministres des activités de l'Office. Le directeur général est responsable envers le conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable envers le ministre des Finances.

Le ministre des Finances supervise les activités de l'Office grâce aux renseignements fournis par le président du conseil d'administration qui est aussi le sous-ministre des Finances. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel, plan renfermant les objectifs à long et à court termes; il présente aussi des rapports sur les réalisations de l'année écoulée.

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trimestres. Il veille à ce que des systèmes de contrôle interne adéquats existent; il s'assure de recevoir des renseignements exhaustifs, exacts et opportuns de façon à pouvoir s'acquitter de ses responsabilités de supervision relatives aux opérations de l'Office.

Le directeur général est responsable envers le conseil d'administration de toutes les opérations quotidiennes. Il s'assure que les politiques et modalités, y compris celles touchant les rapports financiers, sont pertinentes et efficaces. Les responsabilités quotidiennes sont assumées par un personnel hautement professionnel d'environ 280 employés appartenant à cinq divisions. Le personnel est redevable envers le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

POLITIQUES GÉNÉRALES

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* propose un cadre général pour les opérations de l'Office ontarien de financement. À ce cadre s'ajoutent des politiques internes offrant des lignes directrices opérationnelles.

Le mandat principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins en financement de la province de façon saine et efficace. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'Office ontarien de financement est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion de l'actif et du passif financiers. Des politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont identifiés, surveillés, évalués et gérés.

Cadre stratégique - Gestion des risques

La gestion des risques porte principalement sur la gestion des risques suivants : risque de taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change, tout en maintenant des réserves de liquidités adéquates. La gestion des risques a pour objectif de minimiser le coût à long terme de la dette tout en respectant les politiques approuvées, les programmes d'emprunt annuels et les stratégies de gestion des risques. Les politiques de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration définissent la tolérance à l'égard des risques par l'engagement pris et les limites de perte. On veille quotidiennement au respect de ces politiques. Les politiques de l'Office ontarien de financement en matière de gestion des risques sont revues chaque année, compte tenu des conseils offerts par des experts de l'industrie. Les résultats de même que tous les changements recommandés sont présentés au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation.

A. Limites en matière de risques

1. Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque de voir augmenter les frais de service de la dette en cas d'augmentation imprévue des taux d'intérêt. La politique précise que les engagements à taux variables, nets des réserves de liquidités, ne doivent pas dépasser 20 p.100 de l'encours de la dette.

2. Risque de change

Par risque de change, on entend le risque de voir augmenter les frais de service de la dette et les paiements de capital en raison de fluctuations imprévues des taux de change. Selon la politique applicable en la matière, la position de change non couverte sur le capital de la dette ne peut pas dépasser 5 p.100 de l'encours de la dette.

3. Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend le risque de perte financière dû à un manquement des contreparties à leurs obligations financières. Selon la politique de l'Office, des échanges financiers ne peuvent être conclus qu'avec des contreparties ayant au moins la cote «A». Dans le cas du marché monétaire, l'Office fait affaire avec des contreparties ayant au moins la cote «R1 moyen», selon le Dominion Bond Rating Service, ou une cote «A-1» ou «P-1», selon Standard and Poor's ou Moody's respectivement. Les engagements envers des contreparties individuelles sont restreints et toute concentration au sein de toute catégorie est surveillée de près.

4. Risque de refinancement

Par risque de refinancement, on entend le risque d'avoir à remplacer les titres d'emprunt arrivant à échéance par de nouveaux titres à coût beaucoup plus élevé. Selon les politiques, il faut tenir compte de l'impact de la nouvelle détermination des échéances sur le profil des échéances de la dette et des risques en matière de taux d'intérêt du crédit de l'Ontario, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'emprunt annuelle et lorsqu'il y a transactions réelles. La priorité première est d'atténuer le calendrier des échéances dans une mesure raisonnable, compte tenu des exigences en matière d'emprunt de la province et des conditions existantes du marché.

5. Risque de liquidités

Par risque de liquidités, on entend le risque de ne pas disposer de suffisamment d'avoirs liquides pour pouvoir faire face à ses obligations financières courantes. L'Office gère ce risque au moyen de réserves de liquidités, de bons du Trésor,

d'effets en dollars américains et d'une ligne de crédit auprès d'un consortium bancaire américain.

6. Utilisation de produits dérivés financiers dans le cadre des activités de gestion des risques

Tous les instruments financiers, y compris les produits dérivés, ne servent qu'à réaliser l'objectif en matière de financement et de besoins en liquidités de la province, et ce, de façon saine et rentable. Les nouveaux instruments doivent être approuvés avant de pouvoir être utilisés. L'analyse de leurs répercussions juridiques et financières fait partie intégrante de ce processus d'approbation. Les produits dérivés utilisés communément sont les suivants : échanges de taux d'intérêt et de devises, accords de taux futur, options sur taux d'intérêt et options sur devises et contrats à terme.

B. Limites des pertes

On établit une limite des pertes pour limiter les pertes éventuelles provenant des activités de gestion des risques. La limite des pertes concernant les *intérêts de la dette publique* (IDP) interdit que les IDP dépassent les IDP budgétisés de plus de 3 p.100 suite à la position de change non couverte ou aux engagements à taux variable. Comme les IDP représentent un compte budgétaire provincial, il est primordial que leur volatilité soit contrôlée. La limite des pertes concernant la *gestion des risques* constitue des restrictions plus sévères imposées par le directeur général; elle limite la valeur actualisée des pertes provenant de tous les engagements à trois pour cent des IDP budgétisés, à l'exclusion de tous faux frais intrinsèques.

Rapports financiers

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement reçoit des rapports au moins chaque trimestre sur les progrès concernant les plans d'emprunt et de gestion des risques et les risques actuels. En outre, le directeur général remet au conseil d'administration une évaluation mensuelle de la performance relative aux repères de l'Office régis par le conseil d'administration. La conseillère juridique et le directeur, Contrôle des risques, présentent un rapport touchant le respect par l'Office des lois et politiques applicables. Le sous-ministre des Finances, au nom du ministre des Finances, reçoit des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

La pertinence et l'efficacité des contrôles internes sont examinées indépendamment par la Direction des services de vérification du ministère des Finances. La Direction de la vérification interne veille aussi au respect des politiques, des modalités et des limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications font l'objet de rapports remis à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

L'Office prépare des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de l'approbation par le comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers sont examinés par le vérificateur provincial qui indique s'ils ont été présentés raisonnablement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'Office ontarien de financement.

ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION

Premier rang, de gauche à droite :
Bill Ralph, Christine Moszynski,
David Brand

Deuxième rang, de gauche à droite :
Kanak Chopra, Mike Manning, Corey
Simpson, Gadi Mayman



Au 31 mars 1998

Tony Salerno
Directeur général

David Brand
Directeur, Caisse d'épargne de la province de l'Ontario

Kanak Chopra
Directeur, Contrôle des risques

Mike Manning
Directeur, Gestion des risques

Gadi Mayman
Directeur exécutif, Marchés financiers

Christine Moszynski
Directrice, Opérations sur les marchés financiers et trésorerie

Bill Ralph
Directeur, Financement général

Corey Simpson
Secrétaire du conseil d'administration et conseillère juridique

CLIMAT DES MARCHÉS FINANCIERS

En 1997-1998, le dynamisme de l'économie au Canada a continué d'exercer des pressions à la baisse sur les taux d'intérêt. Durant la majeure partie de l'année, les taux d'intérêt canadiens ont été bien inférieurs aux taux américains, y compris ceux des titres à échéance de 30 ans. Ils ont donc permis de créer un climat d'emprunt intérieur favorable.

Cependant, la Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt à court terme en juin pour passer d'une situation monétaire souple à une conjoncture monétaire plus neutre. L'impact net a été un nivellement considérable de la courbe de rendement canadienne, les taux d'intérêt à court terme grimpaient d'un point un quart de pourcentage d'ici la fin de l'année civile, et les taux à long terme accusant un repli similaire par rapport au début de l'année. Au cours du premier trimestre de 1998, la Banque a fait augmenter les taux à court terme de 50 points de base supplémentaires; les taux à long terme, quant à eux, ont continué leur mouvement à la baisse.

De plus, l'instabilité des marchés financiers en Asie, surtout au cours du quatrième trimestre de 1997, a influé sur les taux d'intérêt canadiens et sur la valeur du dollar canadien; les taux d'intérêt à court terme ont donc augmenté de plus d'un point de pourcentage et le dollar a chuté de 73 cents américains à un peu moins de 70 cents américains.

L'instabilité économique en Asie, en particulier la fragilité de l'économie japonaise a influé sur la valeur du yen et pourrait augmenter le coût du financement tout en diminuant la disponibilité des possibilités de financement pour l'Ontario au sein du marché japonais. Il est aussi possible que cette instabilité pousse certains investisseurs à rechercher des investissements de qualité à l'extérieur des marchés asiatiques. En Europe, l'adoption finale en janvier 1999 de l'Union économique et monétaire européenne pourrait créer initialement une certaine volatilité, les marchés testant cette nouvelle initiative. Bien que la situation en Asie et en Europe risque d'avoir une influence sur le coût des emprunts et la demande de crédit, on ne s'attend pas à ce que cette situation ait une influence négative sur les conditions généralement favorables des emprunts rentables effectués par la province.

La demande des marchés financiers et les prévisions en matière d'approvisionnement en 1998-1999 indiquent qu'il n'y aura pas de pénurie de capitaux sur les marchés internationaux. Plusieurs fonds institutionnels gouvernementaux d'envergure, comme le Régime de pensions du Canada, Kampo (Bureau d'assurance-vie des postes du ministère des Postes et Télécommunications du Japon) et le Régime de pensions de la fonction publique hollandaise, réserveront une plus grande partie de leurs portefeuilles aux placements axés sur le marché, garantissant un montant de liquidités suffisant au sein des marchés financiers pour absorber dans son intégralité le programme d'emprunt de l'Ontario. En outre, la réduction continue des besoins de financement du gouvernement canadien devrait favoriser les émissions d'obligations provinciales et l'établissement de taux raisonnables pour ces obligations provinciales.

PRINCIPALES STRATÉGIES COMMERCIALES EN 1997-1998

L' Office ontarien de financement a adopté plusieurs stratégies qui ont permis de faire baisser le coût à long terme de la dette tout en se conformant aux paramètres relatifs à la prise de risques.

Réduction du montant des emprunts

Une des composantes principales de la stratégie de l' Office en matière de diminution du coût à long terme de la dette a consisté à diminuer le montant des emprunts permettant de faire face aux besoins de financement de la province. Pour ce, la province a adopté plusieurs stratégies.

Réduction du niveau moyen des réserves de liquidités

Les réserves de liquidités sont passées en moyenne de 6,9 milliards de dollars en 1996-1997 à en moyenne 4,1 milliards de dollars en 1997-1998, soit un repli de 2,8 milliards de dollars. Le redressement de la situation financière a permis de résoudre en partie les problèmes d' accès aux marchés; même si l' on a assisté à une diminution spectaculaire des réserves de liquidités, on a pu répondre sans difficulté aux besoins de trésorerie de la province. Le maintien d' un niveau moyen élevé de réserves de liquidités entraîne une hausse des intérêts de la dette publique, car ces réserves sont investies dans des instruments à court terme mais financées par des emprunts plus onéreux à plus long terme. À l' heure actuelle, ces coûts sont inférieurs à 50 millions de dollars par année. Par le passé, ils ont atteint de 100 à 200 millions de dollars par année.

Fonds excédentaires des organismes intégrés au Trésor

En 1997-1998, les besoins d' emprunt ont diminué de plus de 300 millions de dollars grâce au regroupement des fonds excédentaires provenant d' organismes de tout le gouvernement.

Accent mis sur l'importance du concept de «valeur temporelle de l'argent»

L' Office a essayé de sensibiliser la haute direction de tout le gouvernement de l' Ontario au concept de «valeur temporelle de l' argent». Ce concept permettra de minimiser les niveaux quotidiens de réserves de liquidités et d' optimiser les mouvements de la trésorerie pour veiller à ce que les revenus soient perçus et les paiements effectués de façon opportune. L' Office continuera de collaborer avec les ministères pour s' assurer que l' on applique des méthodes prudentes de gestion de la trésorerie à l' échelle de tout le gouvernement.

Réduction du coût des emprunts

L' utilisation sélective de risques liés aux devises étrangères et à des taux d' intérêt supérieurs peut aussi ajouter une certaine valeur au programme d' emprunt. Ces mesures ont été adoptées sans que la province soit exposée à des risques indus.

Risques liés aux taux d' intérêt variables

Au cours des deux dernières années, l' Office ontarien de financement a eu davantage recours aux titres obligataires à taux d' intérêt variable (nets des réserves de liquidités). Il y a seulement deux ans de cela, les réserves de liquidités de la province étaient supérieures aux titres obligataires à taux d' intérêt variable. En 1997-1998, les titres obligataires à taux d' intérêt variable moyens (nets des réserves de liquidités) ont augmenté; ils représentent environ 7,3 p.100 de

l'encours total de la dette contre 3,7 p.100 au cours de l'exercice précédent. Cette hausse des titres obligataires à taux d'intérêt variable a permis de réduire les frais liés aux IDP de plus de 120 millions de dollars en 1997-1998.

Risques liés au change

En outre, l'Office utilise la position de change de façon restreinte conjointement avec le nouveau financement pour réduire les coûts d'emprunt. Pratiquement un tiers de la dette provinciale est exprimée en devises étrangères. Cependant, la position réelle sujette à des fluctuations des taux de change représente moins de un pour cent de la dette totale, ce qui veut dire que le plan financier n'est guère assujéti à ces fluctuations.

Diversification des sources de financement

En 1997-1998, le marché canadien représentait la principale source de financement. La province a aussi effectué des emprunts en yens japonais et en francs français. Le marché intérieur continuera de constituer le principal point de mire du programme d'emprunt de la province; on aura recours aux marchés étrangers lorsque les possibilités de financement seront intéressantes et rentables. Un programme actif de relations avec les investisseurs a permis de créer et de maintenir une base d'investisseurs diversifiée pour les valeurs mobilières de l'Ontario. Par conséquent, les émissions d'obligations de l'Ontario ont été bien reçues et l'on a pu réduire les intérêts payables par la province sur sa dette.

Réduction d'autres frais de financement

L'Office a réduit les lignes de crédit de la province de 2,75 milliards de dollars américains et a négocié des commissions d'engagement et des taux d'intérêt inférieurs, économisant ainsi 1,5 million de dollars par année. On a diminué le coût des services bancaires d'environ 1,2 million de dollars par année en regroupant les besoins en matière de services bancaires à l'échelle du gouvernement et en choisissant les principales banques chargées de la gestion de la trésorerie du gouvernement par le biais d'un concours bien défini. Les frais administratifs de la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario ont diminué de 3 millions de dollars au cours des deux dernières années.

Gestion des risques

Les politiques et modalités en matière de contrôle des risques servent à limiter les risques liés au change, au taux d'intérêt et au crédit. Les risques pris sont évalués quotidiennement par le comité de gestion des risques. L'Office essaie aussi de se tenir au fait de l'évaluation de la performance du portefeuille de la dette. L'efficacité des activités d'emprunt, de gestion des risques et d'investissement est mesurée quotidiennement en fonction de repères approuvés par le conseil d'administration. Les politiques et mesures de la performance sont revues chaque année pour veiller à ce qu'elles soient pertinentes compte tenu des objectifs et des restrictions opérationnelles de l'Office.

DIVISION DES MARCHÉS FINANCIERS

RESPONSABILITÉS

Exécuter le programme d'emprunt provincial et les activités de gestion des risques.

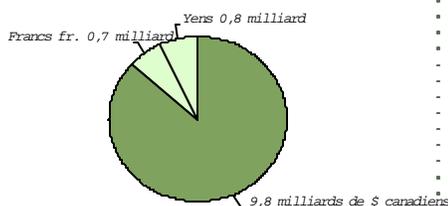


Administrer les exigences juridiques et le dépôt des documents relatifs à la commission des valeurs mobilières.



Gérer les relations avec les investisseurs et la communauté financière.

Emprunt public total de 11,3 milliards de dollars effectué au cours de l'exercice 1997-1998



L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à veiller à ce que l'on satisfasse les besoins de la province en matière d'emprunt et de liquidités de façon efficace et rentable, tout en minimisant les frais d'intérêt compte tenu des politiques approuvées en matière de risques et des limites de risques.

Programme de financement de la province

En 1997-1998, la province a emprunté le montant de 11,3 milliards de dollars sur les marchés financiers à long terme pour financer le déficit et refinancer la dette arrivant à échéance. À la fin de l'exercice 1997-1998, le taux d'intérêt moyen sur la dette totale aux fins provinciales était passé de 9,1 % à 9,0 % par rapport à l'année précédente, ce qui a entraîné des économies d'intérêt sur la dette publique de plus de 135 millions de dollars par année.

Le marché intérieur canadien a continué d'être la principale source de financement de l'Ontario, représentant plus de 86 p.100 des emprunts à long terme contractés durant l'année. Voici les principaux points saillants du programme d'emprunt intérieur en 1997-1998.

- Émission de 6 milliards de dollars en obligations de 30 ans aux taux d'intérêt les plus bas jamais payés par la province.
- Conception continue de bons à moyen terme négociables structurés (BMTN) visant les investisseurs.
- Introduction d'une émission d'obligations repère pour améliorer les liquidités et la commerciabilité d'émissions futures de BMTN à long terme s'adressant à des investisseurs institutionnels.
- Campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario couronnée de succès, campagne ayant permis d'emprunter plus de 1,5 milliard de dollars.

Sur le plan international, l'Ontario a effectué des emprunts en yens japonais et en francs français. Le montant de 0,8 milliard en yens japonais a été emprunté auprès d'investisseurs japonais par l'entremise de cinq émissions distinctes, soit des eurobons à moyen terme négociables et une émission d'obligations samourais. Comme cela avait été le cas de sa première émission d'euro-obligations libellées en francs français, en 1996-1997, la deuxième émission de ce type d'obligations, s'élevant à 0,7 milliard de dollars a été très bien reçue sur le marché. Une fois converties en dollars canadiens, ces émissions obligataires internationales ont offert des taux intéressants par rapport à ceux du marché intérieur.

En 1998-1999, les besoins totaux prévus en matière de financement de la province se situent à 14,1 milliards de dollars. L'Office ontarien de financement prévoit d'exécuter ce programme par le biais d'emprunts à long terme de l'ordre de 9,2 milliards de dollars, d'emprunts à court terme de 2 milliards de dollars, d'une réduction des réserves de liquidités de 3 milliards de dollars et d'une diminution des emprunts d'autres sources de 0,1 milliard de dollars.

Le marché intérieur canadien continuera de représenter la principale source de financement de la province, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt au Canada et de la réduction générale des emprunts de la part des gouvernements fédéral et provinciaux. Les produits financiers, y compris les BMTN structurés, s'adresseront à la fois aux épargnants et aux investisseurs institutionnels. En juin 1998, une quatrième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario a été

offerte aux résidents de la province. Enfin, la province prévoit de recourir de nouveau aux marchés des obligations mondiales libellées en dollars canadiens et en dollars américains et aux euro-obligations, si les conditions du marché et d'arbitrage s'y prêtent.

Activités de gestion des risques

Au 31 mars 1998, la valeur nominale du portefeuille total d'échanges de la province se situait à 79,3 milliards de dollars. Durant l'exercice 1997-1998, le volume de transactions était de 42,3 milliards de dollars en obligations, de 6,6 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt et de devises, de 12,5 milliards de dollars en accords de taux futurs et de devises, de 3,4 milliards de dollars en options sur taux d'intérêt et de 2,7 milliards de dollars en options sur devises.

	Cadre stratégique - Gestion des risques	Situation
1. Risque de taux d'intérêt	Deette à taux d'intérêt variable (nette des réserves de liquidités) ne pouvant pas dépasser 20 p.100 de la dette totale.	Le pourcentage du risque lié au taux d'intérêt variable net se situait à juste en-dessous de 3 % au 31 mars 1998. Durant l'année, le risque était en moyenne de 7,3 % avec une pointe de 9,3 %.
2. Risque de change	Le risque de change sur le capital de la dette ne peut pas dépasser 5 % de la dette totale.	Le risque de change net représentait 0,5 % de la dette totale au 31 mars 1998 et se situait en moyenne à 0,5 % pendant toute l'année.
3. Risque de crédit	L'Ontario ne conclut des ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote «A» simple.	À la fin de l'exercice, 96 % des échanges nominaux en souffrance concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote «AA». Les autres 4 % concernaient des établissements financiers ayant une cote «A» simple.
4. Risque de refinancement	Le choix des échéances est primordial en ce qui concerne le calendrier des échéances de la province.	En 1997-1998, le refinancement de la dette se chiffrait à 5,8 milliards de dollars. En 1998-1999, ces échéances continueront de se situer à 5,8 milliards de dollars. Les échéances à long terme continueront de rester élevées au cours des prochaines années.
5. Risque de liquidités	Ce risque est contrôlé par le biais de la gestion des niveaux des réserves de liquidités, des programmes d'emprunt à court terme et des lignes de crédit négociées à l'avance.	Le risque de liquidités de l'Ontario a diminué compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la province et des perspectives, de même que de la réduction de la concurrence sur les marchés financiers. L'Office a donc été en mesure de faire baisser le niveau moyen des réserves de liquidités de 6,9 milliards de dollars en 1997-1998 à 4,1 milliards de dollars en 1997-1998. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains ont respectivement des plafonds autorisés de 6 milliards de dollars et de 2,5 milliards de dollars. L'Office peut aussi se prévaloir de la ligne de crédit de la province, de l'ordre de 1,25 milliard en dollars américains.

DIVISION DU CONTRÔLE DES RISQUES

RESPONSABILITÉS

Surveiller et évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion des risques et aux investissements en matière de réserves de liquidités.

Élaborer des politiques de gestion des risques et surveiller le respect des politiques de l'Office ontarien de financement.

Prévoir et analyser les intérêts de la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles.

Évaluer le risque de crédit des contreparties et administrer les relations avec les agences de cotation.

Offrir à l'Office un soutien en matière de conception de systèmes et de technologie de l'information.

L'objectif principal de cette division consiste à s'assurer que les risques financiers auxquels la province est confrontée soient transparents. Cette division est aussi chargée de l'élaboration et de la mise à jour des politiques de gestion des risques aux fins de l'approbation par le conseil d'administration; elle remet des rapports quotidiens à la direction concernant les positions et les risques assumés par l'Office et elle analyse la performance de l'Office en ce qui concerne le financement, la gestion des risques et les activités de placement. L'évaluation opportune et appropriée des risques et de la conformité, alliée à des politiques exhaustives faisant précisément état de la tolérance à l'égard des risques pris par la province, sont essentielles à la gestion saine et efficace de la dette.

La technologie de l'information (TI) est aussi un élément vital du contrôle et de la gestion efficaces des risques. La Division maintient les systèmes dont l'Office a besoin; en outre, elle surveille le marché pour se tenir au courant des nouveaux produits ou des méthodes analytiques pouvant aider l'Office à s'acquitter de son mandat.

La Division est aussi responsable de prévoir et de surveiller les intérêts sur la dette publique. Elle collabore étroitement avec le personnel du ministère des Finances à la préparation des prévisions budgétaires et des mises à jour financières.

Réalisations en 1997-1998

Comme suite à l'approbation par le conseil d'administration des nouvelles politiques en matière de gestion des risques régissant le recours à des produits dérivés, l'Office ontarien de financement a revu sa politique de crédit et d'échéance de la dette. On a modifié la politique de crédit pour permettre le recours, sur une base discrétionnaire, à des contreparties ayant une cote A simple et pour résoudre les problèmes juridiques dus aux risques liés aux contreparties. La politique sur l'échéance de la dette a forcé l'Office à examiner l'impact de la détermination des nouvelles échéances de la dette sur le profil des échéances de la dette et sur les risques futurs en matière de taux d'intérêt. La politique vise à déboucher sur un profil des échéances de la dette plus en douceur.

Une des modifications principales de la politique de crédit concerne l'évaluation interne de la position de crédit des contreparties. La Division a donc entrepris un examen de toutes ses contreparties actuelles. Les nouvelles contreparties seront assujetties à un examen et à un processus d'approbation semblables.

La Division a peaufiné les normes de performance relatives à ses activités de financement, de gestion des risques et d'investissement de façon à faire état de la valeur ajoutée par le personnel par le biais de décisions discrétionnaires. En outre, les rapports sur l'évaluation du rendement sont remis non plus mensuellement mais quotidiennement.

Un des objectifs de cette division consiste à minimiser le risque d'erreur humaine par le biais de l'automatisation des procédés, l'intégration de contrôles du système et le recours accru aux sources directes de données. En 1997-1998, les nouveautés dans le domaine de l'automatisation des procédés ont permis d'améliorer considérablement l'exactitude et l'opportunité de la méthode d'évaluation à la valeur marchande de l'Office, de même que le système actuel d'évaluation de la performance du marché monétaire. On a mis la touche finale au système de «brouillard», système permettant de faciliter la gestion de la dette en suivant les

transactions et les avoirs et en fixant les prix des échanges éventuels. De plus, on a effectué une étude générale pour réévaluer la capacité des systèmes actuels de technologie de l'information en fonction des besoins généraux. Voici les secteurs qui ont fait l'objet de cette étude : enregistrement des transactions, règlements, comptabilité, rapports sur les risques et analyse en la matière, gestion du portefeuille et entreposage des données. Compte tenu de cette étude, on élaborera une stratégie de conception des systèmes.

La valeur exposée au risque est fréquemment utilisée dans le secteur financier pour estimer la perte maximum prévue qu'un portefeuille subira au sein de marchés normaux, sur une période définie (c'est-à-dire un jour) et compte tenu d'une probabilité définie (c'est-à-dire 95 %). En 1997-1998, la Division a commencé à surveiller la valeur exposée au risque liée à ses positions activement gérées. En outre, la méthode de la valeur exposée au risque sert aussi à estimer le risque de crédit éventuel associé aux contreparties.

Initiatives prévues en 1998-1999

On continuera en 1998-1999 à élaborer et à peaufiner les politiques. La Division compte concevoir un cadre stratégique général pour la gestion des risques pour veiller à ce que les risques auxquels l'Office ontarien de financement est confronté soient évalués de façon constante. Une fois ce cadre formulé, on examinera et révisera les politiques actuelles concernant les risques liés au marché et au crédit, le cas échéant, pour s'assurer qu'elles soient exhaustives et conformes aux paramètres de la politique générale de gestion des risques.

La Division prévoit aussi de renforcer les rapports de gestion en intégrant et en donnant de l'ampleur aux rapports sur la position, les risques et la performance.

L'Office ontarien de financement a besoin de disposer de systèmes intégrés et puissants de technologie de l'information pour s'acquitter de son principal objectif, soit assurer le financement efficace du gouvernement et gérer la dette. La conception et l'entretien constants de ces systèmes sont vitaux pour les opérations commerciales, car ils permettent d'assurer la fiabilité et la rentabilité. Les systèmes actuels offrent une capacité de base en matière de gestion des risques. On utilise d'autres logiciels pour améliorer l'analyse des risques et les rapports à leur propos. En 1998-1999, on élaborera une stratégie globale de conception des systèmes et on commencera à la mettre en œuvre.

On est en train de modifier les normes en matière de performance pour 1998-1999. Ces changements visent à s'assurer que le processus d'évaluation de la performance intègre l'impact de toutes les activités de marché entreprises par le personnel des marchés financiers.

L' A N 2 0 0 0

DÉFI DE L'AN 2000

À l'aube du nouveau millénaire, les organismes sont en train de mettre en œuvre des plans pour s'assurer que leurs systèmes informatiques soient en mesure de faire face aux problèmes de l'an 2000. Ces problèmes émanent du fait que certains programmes informatiques sont incapables de traiter avec exactitude les données axées sur l'année ou la date après l'année 1999. Les programmeurs informatiques ont fréquemment abrégé les dates en éliminant les deux premiers chiffres de la date, en supposant que ces deux chiffres correspondraient toujours au chiffre «19». Tout matériel utilisant une horloge informatisée ou une puce utilisant un système d'«années abrégées» aux fins des calculs sera assujéti au défi de l'an 2000.

Mesures prises par l'Office ontarien de financement

L'Office ontarien de financement consacre beaucoup de temps et d'efforts aux questions de l'an 2000.

Les systèmes d'applications commerciales informatiques critiques de l'Office ontarien de financement, situés au 1, rue Dundas Ouest, à Toronto, ont toujours utilisé des codes à quatre chiffres pour bien calculer les mouvements de la trésorerie liés aux échéances de la dette après l'an 2000. En 1998, dans le cadre de son processus normal de mise à niveau technologique, l'Office se focalisera sur le reste de ses systèmes informatiques ne se conformant pas aux normes. L'Office prévoit en particulier de mettre à niveau ou de remplacer une partie de ses ordinateurs normalisés et de ses logiciels pour micro-ordinateurs, réalisés par des sociétés indépendantes. L'Office ontarien de financement s'occupe aussi de ce problème pour la Caisse d'épargne de l'Ontario.

On est en train de communiquer avec plusieurs clients et établissements financiers avec lesquels il existe des liens commerciaux vitaux, pour connaître leurs plans relatifs à l'an 2000. On contacte aussi d'autres fournisseurs de services clés, qui ne sont pas de nature financière, par exemple les propriétaires, aux mêmes fins.

L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province de façon saine et rentable. L'Office a établi un calendrier pour s'assurer que ses systèmes internes soient conformes aux normes de l'an 2000, et ce, avant le 1^{er} janvier 2000. L'Office suit ce calendrier à la lettre.

DIVISION DU FINANCEMENT GÉNÉRAL

RESPONSABILITÉS

Donner des conseils aux représentants du ministère des Finances à propos des questions de politique financière, comme les autres options de financement, les partenariats entre le secteur public et privé et la gestion de l'actif.



Donner des conseils sur les méthodes de financement des projets et de l'infrastructure.



Donner des conseils sur les répercussions financières des privatisations éventuelles.



Concevoir des options financières pour les organismes du gouvernement de l'Ontario et les sociétés de la Couronne.

Réalisations en 1997-1998

La Division du financement général a traité de plusieurs questions financières générales en 1997-1998. Elle a beaucoup œuvré à l'élaboration du livre blanc du gouvernement sur l'avenir de l'industrie de l'électricité en Ontario, livre blanc publié en novembre 1997. Intitulé *La voie du changement : Pour un marché concurrentiel de l'électricité et des emplois en Ontario*, ce livre blanc annonçait que la province avait l'intention d'introduire le concept de concurrence au sein du système d'électricité de l'Ontario, d'ici à l'an 2000.

La Division a offert des services d'analyse en matière de politiques et des conseils concernant les autres options de financement et les candidats à la privatisation comme la Caisse d'épargne de l'Ontario, l'autoroute 407, la vente d'actif hypothécaire et le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Elle a aussi donné des conseils sur plusieurs initiatives générales comme la restructuration des administrations municipales, l'examen du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et la réforme de la gestion de la dette du Régime de pensions du Canada.

Priorités en 1998-1999

En 1998-1999, la Division, au nom de l'Office ontarien de financement, continuera d'offrir aide et conseils au gouvernement en matière de mise en œuvre des recommandations exposées dans le livre blanc sur l'avenir de l'industrie de l'électricité en Ontario. Plus précisément, l'Office offrira une aide à la province dans les domaines suivants : détermination de la structure pertinente du capital pour les compagnies succédant à Ontario Hydro et élaboration d'une stratégie permettant d'éliminer graduellement la garantie sur la dette provinciale.

La Division continuera de collaborer étroitement avec le Secrétariat à la privatisation pour évaluer les possibilités de privatisation. En outre, le groupe aidera, le cas échéant, à mettre en œuvre les décisions du gouvernement portant sur l'autoroute 407, le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et la Caisse d'épargne de l'Ontario.

La Division continuera de dispenser des conseils sur les initiatives générales comme la réforme du financement de l'éducation, le Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario et la mise en œuvre du réaligement des services locaux.

PLAN DE RESTRUCTURATION D'ONTARIO HYDRO

En novembre 1997, le gouvernement a annoncé un projet de restructuration du système d'électricité en Ontario et de création d'un marché concurrentiel d'ici à l'an 2000, tant pour les revendeurs que les grossistes. Voici en quoi les objectifs consistent.

- Offrir les meilleurs prix d'électricité possibles tout en préservant un approvisionnement en électricité fiable, sûr et écologiquement rationnel.
- Restaurer le dynamisme et la solvabilité du système d'électricité de l'Ontario.
- Assurer à tous les participants des règles du jeu équitables par l'entremise d'un organisme de réglementation indépendant.

Dans le cadre du processus de réforme, la dette actuelle d'Ontario Hydro sera détenue par une société financière de portefeuille appartenant à la province. La dette actuelle continuera d'être garantie par la province et administrée par l'Office ontarien de financement. En outre, l'Office collaborera étroitement avec Ontario Hydro pour coordonner tout besoin d'emprunt futur d'Ontario Hydro qui sera garanti par la province.

À partir de 1999, les compagnies remplaçantes effectueront des emprunts en fonction de leur propre crédit. Les investissements effectués par les nouvelles sociétés seront assujettis aux mêmes conditions des marchés financiers que les investissements effectués par des compagnies d'appartenance privée. L'Office collaborera avec Ontario Hydro afin de se préparer à effectuer des emprunts non garantis.

En 1997-1998, l'Office a donné des conseils en matière d'élaboration de la loi portant sur la restructuration du secteur de l'électricité en Ontario. En 1998-1999, l'Office élargira son rôle en la matière en offrant des conseils au gouvernement à propos de divers aspects du financement de la restructuration d'Ontario Hydro.

DIVISION DES OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET DE LA TRÉSORERIE

RESPONSABILITÉS

Offrir des services financiers et des services de gestion de la trésorerie centralisés aux ministères.



Effectuer des règlements et s'occuper de la gestion des mouvements de la trésorerie. Administrer les relations bancaires et celles avec l'agence financière.



Présenter des rapports comptables et financiers, et des rapports de gestion.



Élaborer des modalités opérationnelles et contrôler les risques.



Offrir des conseils sur les questions comptables et évaluer l'impact.

Les responsabilités principales de la Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie consistent à offrir des services de gestion de la trésorerie et de paiement et de règlement, de même que des services bancaires et comptables à la province, aux sociétés de la Couronne et aux autres organismes publics. Elle dirige aussi les initiatives à l'échelle du gouvernement visant à centraliser les activités financières de la province afin de déboucher sur une plus grande efficacité et à réduire le double emploi.

Réalisations en 1997-1998

En 1997-1998, la Division a mis en œuvre plusieurs initiatives afin d'améliorer la prestation de services financiers et la gestion des mouvements de la trésorerie.

On a mis en œuvre l'offre bancaire concernant les services de gestion de la trésorerie, ce qui a permis d'accélérer le flux de recettes fiscales perçues par les banques; trois nouvelles sociétés de la Couronne font maintenant partie des arrangements bancaires de la province. Cette mise en œuvre a permis de réaliser des économies annuelles de 1,2 million de dollars pour la province et les sociétés de la Couronne.

On a accordé à d'autres ministères et organismes la possibilité d'accepter des cartes de crédit et de débit comme méthode de paiement des services. Ce système a permis de remplacer des procédés utilisateurs de main-d'œuvre, de réduire le nombre de chèques «avec insuffisance de provisions» et d'améliorer le service au public. En collaboration étroite avec Publications Ontario et la communauté bancaire, la Division a veillé à ce que les technologies bancaires utilisées par la province pour les commandes et les paiements par l'intermédiaire de l'Internet respectent des normes de sécurité rigoureuses et des normes de service d'excellente qualité à la clientèle.

Les lignes de crédit consortiales ont été renégociées, ce qui a permis de réduire leur taille et leur coût de 1,5 million de dollars par année.

La Division a participé à des discussions au nom de l'Office avec la Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée et les banques membres afin de diminuer les risques pour les émetteurs gouvernementaux au sein du nouveau système de compensation électronique pour les valeurs mobilières au Canada.

L'Office ontarien de financement, en collaboration avec le personnel du ministère des Finances, a été le fer de lance du projet d'optimisation de l'encaisse annoncé dans le Budget de l'Ontario de 1997. Cette initiative vise à améliorer l'opportunité des mouvements de la trésorerie de la province. On a essayé de sensibiliser la haute direction de tout le gouvernement à l'importance du concept de «valeur temporelle de l'argent»; ce concept permet de percevoir les revenus et d'effectuer les paiements de façon opportune. On a élaboré une politique en matière de gestion de la trésorerie qui devrait être mise en œuvre en 1998-1999.

Initiatives prévues en 1998-1999

En 1998-1999, l' Office ontarien de financement continuera son processus d' offre concernant les services de cartes de crédit, de débit et à valeur stockée. On évaluera les possibilités d' utilisation de nouveaux produits bancaires comme les services bancaires de fiducie informatisés y compris les cartes intelligentes.

À l' interne, on concevra de nouveau les systèmes informatiques de gestion de la trésorerie afin d' assurer une plus grande intégration et une meilleure fonctionnalité. Le nouveau système de gestion de la trésorerie permettra d' effectuer une évaluation plus opportune des mouvements de la trésorerie des ministères et aidera à trouver des moyens de les faire concorder aux bonnes pratiques commerciales.

On prévoit effectuer un examen des systèmes de règlement, de comptabilité et de paiement en 1998-1999 dans le cadre de l' examen des systèmes entrepris à l' échelle de l' Office. En outre, les nouveautés sur le plan comptable, tant au Canada qu' à l' échelle internationale, seront suivies de près afin d' évaluer l' impact sur les comptes de la province et de résoudre les problèmes qui surgissent.

CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉS

Offrir des comptes chèques et des comptes d'épargne, des dépôts à court terme et des certificats de placement garantis au public.



Planifier et mener à bien la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario.

La Caisse d'épargne de l'Ontario a pour mandat d'accorder un financement à la province tout en offrant des services financiers au public.

À l'heure actuelle, la Caisse d'épargne de l'Ontario offre des services de dépôt au public grâce à un réseau de 23 succursales et de 5 agences. Elle détient actuellement le montant de 2,2 milliards de dollars en dépôts, qu'il s'agisse de dépôts à vue payant des intérêts quotidiens ou de certificats de placement garantis. Les dépôts effectués à la Caisse offrent aux déposants la même sécurité qu'aux détenteurs d'obligations d'épargne de la province.

Le personnel de la Caisse d'épargne de l'Ontario a administré la planification et l'exécution des campagnes d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Au cours des trois premières campagnes, le montant souscrit s'est élevé à 4,1 milliards de dollars. En juin 1998, une quatrième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario a été offerte aux résidents de la province. Cette émission a permis de réunir pratiquement 2,0 milliards de dollars.

En avril 1997, on a annoncé que la Caisse d'épargne de l'Ontario était un des candidats à la privatisation. En juin 1998, l'honorable Rob Sampson, ministre sans portefeuille, responsable de la Privatisation, a annoncé la suspension des travaux du Secrétariat à la privatisation jusqu'au dépôt du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens et jusqu'à ce qu'Ottawa règle la question de la concurrence au sein de l'industrie bancaire.

ÉTATS FINANCIERS



ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS

La principale source de recettes de l'Office demeure la Caisse d'épargne de l'Ontario, qui reçoit des dépôts du public. L'Office administre la Caisse d'épargne de l'Ontario en tant qu'agent du ministère des Finances. Les dépôts de cette caisse représentent le passif réel du Trésor.

Le total des fonds en dépôt à la Caisse d'épargne de l'Ontario au 31 mars 1998 se chiffrait à 2,245 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 95 millions de dollars par rapport aux chiffres déclarés au 31 mars 1997, soit 2,150 milliards de dollars. Cette augmentation est due principalement aux dépôts effectués par l'Agence ontarienne des eaux, la Société des casinos de l'Ontario et la Société immobilière de l'Ontario, soit 175 millions de dollars. Cet accroissement est contrebalancé par une diminution de la demande et des dépôts relatifs aux certificats de placement garanti (CPG) de l'ordre de 82 millions de dollars, CPG arrivant à échéance au cours de l'année.

Le taux d'intérêt effectif moyen sur l'ensemble des dépôts de la Caisse est passé de 4,05 % en 1996-1997 à 3,42 % en 1997-1998, cette baisse reflétant la diminution générale des taux d'intérêt.

Le revenu net de l'Office pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998 a baissé de 1,4 million de dollars, par rapport aux chiffres de 7,7 millions de dollars enregistrés au cours de l'exercice précédent. Ce repli du revenu est dû en grande partie à une hausse de 1,2 million de dollars des salaires et avantages sociaux de la Caisse d'épargne de l'Ontario, compte tenu de l'augmentation des cotisations de l'employeur au titre des pensions (700 000 \$) et des indemnités de départ. Une clause prévoyant le paiement des cotisations syndicales au nom de certains employés de la Caisse d'épargne de l'Ontario a aussi contribué à cet accroissement des dépenses. La récente décision rendue par la Commission des relations de travail de l'Ontario a précipité un accord stipulant que la province paierait les cotisations syndicales des employés qui ont été exclus en vertu des modifications apportées à la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, en février 1996 puis réintégrés.

Les salaires et avantages sociaux de l'Office se sont chiffrés à 7,6 millions de dollars, soit une augmentation de 1,3 million de dollars par rapport à l'année passée. Cette hausse est due à la révision des salaires (primes y comprises) de certains postes clés et à l'embauche de personnel pour combler certaines vacances, à un coût de 800 000 \$. L'accroissement des cotisations de retraite, suite à la fin de la période d'exonération de cotisations, et les indemnités de départ totalisaient 500 000 \$.

Les frais administratifs et généraux de l'Office n'ont pas augmenté par rapport au niveau de 1997, vu les mesures de contrôle des coûts adoptées.

L'acquisition d'immobilisations en 1997-1998, de l'ordre d'environ 900 000 \$, ont été consacrées principalement à la mise à niveau des postes de travail informatiques et de l'infrastructure technologique. Ces améliorations étaient nécessaires pour répondre à la demande de systèmes informatiques toujours plus puissants afin d'exécuter les applications financières spécialisées dont se sert l'Office dans des domaines tels que la gestion des risques, la gestion de la trésorerie et la surveillance des marchés mondiaux.

À titre d'agent de la province, l'Office a accordé des prêts à des organismes publics dont le remboursement doit être financé par des recettes prélevées auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 afférente aux états financiers. Ils ont été octroyés à la Société ontarienne d'investissement dans les transports pour la construction de l'autoroute 407, au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto pour l'expansion de ses installations, à la Société des casinos de l'Ontario pour la construction du casino de Niagara (prêt remboursé le 20 novembre 1997), au Centre Centennial des sciences et de la technologie pour la construction du théâtre OMNIMAX, et à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor. Le solde impayé de ces prêts au 31 mars 1998 se situait à 1,6 milliard de dollars, intérêt capitalisé inclus, soit une augmentation de 200 millions de dollars par rapport au chiffre de 1,4 milliard de dollars déclaré il y a un an.

En outre, l'Office a continué d'offrir des services de gestion des placements à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. Au 31 mars 1998, l'Office gère des placements de 186 millions de dollars, soit une hausse de 14 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

L'Office a également continué de gérer les emprunts et les prêts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 80,5 millions de dollars de cette dernière se compose de débetures dues par différents conseils scolaires et municipalités. Un passif d'un montant égal est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. Durant l'exercice 1997-1998, environ 300 000 \$ de prêts aux municipalités sont arrivés à échéance, et un montant correspondant de dette connexe a été remboursé. Les intérêts gagnés et payés annuellement au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,8 millions de dollars. On s'attend à ce que ce chiffre reste en gros stable jusqu'en l'an 2011, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

RESPONSABILITÉ CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

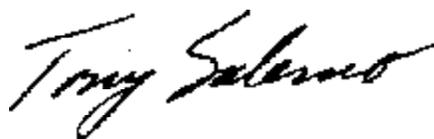
Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 29 mai 1998.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des liens et l'accès opportun à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et modalités officielles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant de manière appropriée la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation des états financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Il incombe au vérificateur provincial d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés de façon fidèle et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, expose la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction :

A handwritten signature in black ink that reads "Tony Salerno". The signature is written in a cursive, flowing style.

Tony Salerno
Vice-président et directeur général

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9662

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 1998, l'état des résultats et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 1998

Handwritten signature of Erik Peters in black ink.

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

BILAN

<i>(en milliers de dollars)</i>	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1998	Total au 31 mars 1997
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	111 \$	23 507	23 618	21 764 \$
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	1 709 304	1 709 618	1 709 621
Débiteurs	2 065	30 724	32 789	32 099
Prêts à recevoir (note 4)	316	—	316	323
Total de l'actif à court terme	2 806 \$	1 763 535	1 766 341	1 763 807 \$
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 677 \$	649	2 326	2 500 \$
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	546 267	546 267	446 629
Prêts à recevoir (note 4)	80 147	—	80 147	80 463
Total de l'actif	84 630 \$	2 310 451	2 395 081	2 293 399 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	3 642 \$	27 738	31 380	30 031 \$
Fonds en dépôt (note 2i)	—	1 698 592	1 698 592	1 703 833
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	316	—	316	323
Total du passif à court terme	3 958 \$	1 726 330	1 730 288	1 734 187 \$
Dette à long terme				
Fonds en dépôt (note 2ii)	— \$	546 267	546 267	446 629 \$
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	80 157	—	80 157	80 473
Total du passif	84 115 \$	2 272 597	2 356 712	2 261 289 \$
Bénéfices non répartis	515	37 854	38 369	32 110
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 630 \$	2 310 451	2 395 081	2 293 399 \$

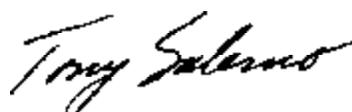
Passif éventuel (note 9)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Michael L. Gourley
Président



Tony Salerno
Vice-président et directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

ÉTAT DES RÉSULTATS NETS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1998	Total au 31 mars 1997
RECETTES				
Intérêts	7 808	93 592	101 400	114 940 \$
Recouvrement des coûts de la province	10 199	—	10 199	8 625
Recettes diverses	—	1 545	1 545	1 550
Total des recettes	18 007 \$	95 137	113 144	125 115 \$
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	16 \$	48 039	48 055	57 602 \$
Intérêts sur la dette à long terme	7 780	27 159	34 939	38 523
Salaires et avantages sociaux	7 600	9 388	16 988	14 486
Frais administratifs et généraux	1 939	3 863	5 802	5 841
Amortissement	661	440	1 101	980
Total des dépenses	17 996 \$	88 889	106 885	117 432 \$
Résultats nets de l'exercice	11 \$	6 248	6 259	7 683 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	504	31 606	32 110	24 427
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	515 \$	37 854	38 369	32 110 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en milliers de dollars)</i>	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1998	Total au 31 mars 1997
Rentrées (sorties) nettes liées:				
au fonctionnement				
Résultats nets de la période	11 \$	6 248	6 259	7 683 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	661	440	1 101	980
Augmentation (diminution) des fournisseurs et des charges à payer	175	1 174	1 349	(8 348)
(Augmentation) diminution des débiteurs	71	(761)	(690)	5 874
Résultats nets ajustés en fonction des postes hors caisse	918 \$	7 101	8 019	6 189 \$
Rentrées nettes liées au fonctionnement	918 \$	7 101	8 019	6 189 \$
aux activités de financement				
Augmentation (diminution) des fonds en dépôt (note 2)	— \$	94 397	94 397	(124 560) \$
(Diminution) de la dette	(323)	—	(323)	(473)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(323) \$	94 397	94 074	(125 033) \$
aux activités d'investissement				
(Augmentation) diminution des fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2)	— \$	(99 635)	(99 635)	89 627 \$
Diminution des prêts à recevoir	323	—	323	473
Achat d'immobilisations	(896) \$	(31)	(927)	(919) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(573)	(99 666)	(100 239)	89 181 \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse pendant l'exercice	22 \$	1 832	1 854	(29 663) \$
Encaisse au début de l'exercice	89	21 675	21 764	20 480
Placements temporaires au début de l'exercice	—	—	—	30 947
Encaisse à la fin de l'exercice	111 \$	23 507	23 618	21 764 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

L' Office ontarien de financement (l'«Office») a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993, en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la «Loi»). Conformément à la Loi, l' Office a pour mission :

- d' aider les organismes publics et la province de l' Ontario à emprunter et à placer des fonds;
- d' élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d' émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et d' autres risques financiers au nom de la province ou d' un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d' exploiter les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l' Ontario* à titre de mandataire du ministre des Finances;
- d' assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L' Office est constitué en personne morale en vertu des lois de l' Ontario. L' Office est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l' alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l' Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée prévue d' utilisation des biens, comme indiqué ci-dessous. Aucune dotation n' est inscrite aux provisions pour amortissement l' année d' acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L' ONTARIO

L' Office exploite la Caisse d' épargne de l' Ontario en tant qu' agent du ministère des Finances. Cette caisse accepte les dépôts du public, du gouvernement et d' autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et représentent le passif réel de la province. Les frais d' administration de 965 000 \$ (1997 : 1 110 000 \$) concernant cette caisse sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas inclus dans les présents états financiers. Le taux d' intérêt moyen payé aux déposants et gagné de la province se chiffrait respectivement à 3,42 % et 4,24 % respectivement (1996-1997 : 4,05 % et 4,89 % respectivement). Ces dépôts se répartissent comme suit :

- (i) **Fonds à recevoir de la province de l' Ontario et fonds en dépôt à court terme**

	Au 31 mars 1998	Au 31 mars 1997
Dépôts à court terme	115 040 \$	114 570 \$
Dépôts à vue	1 151 414	1 184 308
CPG arrivant à échéance dans l' année	432 138	404 955
Total des fonds en dépôt à court terme	1 698 592 \$	1 703 833 \$

Les fonds en dépôt à court terme incluent les dépôts effectués par l'Agence ontarienne des eaux, la Société immobilière de l' Ontario et d' autres organismes gouvernementaux, soit environ 93 millions de dollars (31 mars 1997 : 15 millions de dollars). Les montants au 31 mars 1997 ont été rétablis de façon à inclure le montant de 15 millions de dollars gardé principalement au nom de l'Assemblée législative de l' Ontario. Au 31 mars 1998, le taux d' intérêt variable sur les fonds gardés au nom de l'Agence ontarienne des eaux et de la Société immobilière de l' Ontario, se chiffrent à 85 millions de dollars, variaient entre 4,00 % et 4,86 %. Le total des «fonds à court terme à recevoir de la province» est de 1 709 618 \$ (31 mars 1997 : 1 709 621 \$); il inclut les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement de la caisse d' épargne de l' Ontario.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l' Ontario et fonds en dépôt à long terme

Les «fonds à long terme à recevoir de la province» sont les dépôts auprès de la Caisse d' épargne de l' Ontario qui font partie du Trésor de la province et au titre desquels la Caisse a émis des CPG à long terme. Ces dépôts incluent le montant de 82 millions de dollars en dépôts effectués par la Société des casinos de l' Ontario. Les fonds de la Société sont investis dans des CPG de deux ans, dont le taux d' intérêt variable se situait au 31 mars 1998 entre 4,06 % et 4,62 %; ces CPG sont rachetables sur option du détenteur, sur une base trimestrielle. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

	Au 31 mars 1998		Au 31 mars 1997	
Période prenant fin le 31 mars	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)
1999	— \$	—	159 438 \$	5,97
2000	304 768	5,87	149 743	7,52
2001	82 754	6,16	53 815	6,87
2002	91 062	6,02	83 633	6,12
2003	67 683	5,63	—	—
Total	546 267 \$		446 629 \$	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l' amortissement commence l' exercice suivant celui de l' acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Nettes au 31 mars 1998	Nettes au 31 mars 1997
Meubles et matériel	1 078 \$	(582) \$	496 \$	659 \$
Matériel informatique	2 989	(1 482)	1 507	1 380
Améliorations locatives	1 175	(852)	323	461
	5 242 \$	(2 916) \$	2 326 \$	2 500 \$

4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D' AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d' aménagement municipal a cessé d' exister, et son actif et son passif ont été transférés à l' Office le 15 novembre 1993. La Société ontarienne d' aménagement municipal recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires selon les mêmes conditions que celles régissant sa dette.

Au 31 mars 1998, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 1998-1999 se chiffrait à 316 000 \$ (31 mars 1997 : 323 000 \$ arrivant à échéance en 1997-1998); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance au cours de l' exercice prenant fin le 31 mars 2000 et au cours des exercices suivants) est constituée de dettes de 1,15 million de dollars envers la province et de dettes de 79 millions de dollars envers le Régime de pensions du Canada (31 mars 1997 : 1,5 million de dollars et 79 millions de dollars respectivement, arrivant à échéance durant l' exercice prenant fin le 31 mars 1999 et au cours des exercices suivants). L' encours de la dette est le suivant :

Période prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 1998		Au 31 mars 1997	
	Principal arrivant à échéance	Taux d' intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d' intérêt effectif moyen (%)
1998	— \$		323 \$	12,65
1999	316	13,06	316	13,06
2000	316	13,39	316	13,39
2001	326	13,58	326	13,58
2002	354	13,59	354	13,59
2003	64	11,55	—	—
1 - 5 ans	1 376 \$		1 635 \$	
6 - 20 ans	79 097	9,61	79 161	9,61
Total	80 473 \$		80 796 \$	

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D' AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d' autres organismes publics :** À titre d' intermédiaire financier de la province, l' Office ontarien de financement fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement est effectué par des tiers. L' Office emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en vertu d' une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L' Office remet à la province les remboursements qu' il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l' Office ontarien de financement, adoptée par le conseil d' administration le 17 décembre 1997, chaque avance reçue par l' Office ontarien de financement en vertu de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalent au taux d' intérêt payable à l' Office sur le prêt correspondant accordé à un ou plusieurs organismes publics. Les fonds sont en général avancés par l' Office aux organismes publics en vertu de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Au 31 mars 1998, ces taux d' intérêt variaient entre 3,05 % et 5,10 % (31 mars 1997 : 3,00 % et 7,45 %). L' intérêt est payable sur le principal plus sur tout intérêt capitalisé. L' Office a l' intention de remplacer ces billets à ordre par une dette à terme;

c' est à ce moment-là que les conditions de remboursement seront finalisées. Au 31 mars 1998, les 500 millions de dollars que la Société d'investissement dans les transports de l' Ontario détenait en billets à ordre avaient été convertis en débenture au taux de 8,25 %, arrivant à échéance le 2 juin 2026.

Au 31 mars 1998, le montant de 1,58 milliard de dollars (31 mars 1997 : 1,37 milliard de dollars), y compris les intérêts courus, a été avancé par la province à l' Office; ce montant devra être remboursé par l' Office au plus tard le 31 août 2027. Les remboursements effectués par des organismes publics à l' Office sont immédiatement transmis à la province.

Les montants suivants représentent les fonds avancés par l' Office au nom de la province, y compris les intérêts capitalisés, nets de tout coût de financement. Il s' agit d' opérations entre parties, à l' exception de celles concernant la ville de Windsor.

	<u>31 mars 1998</u>		<u>31 mars 1997</u>	
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario - Autoroute 407	1 424 246	\$	1 116 370	\$
Palais des congrès de la CUT	146 728		109 916	
Centre Centennial des sciences et de la technologie	1 629		—	
Corporation de la ville de Windsor	11 577		—	
Société des casinos de l' Ontario*	—		146 990	
	<u>1 584 180</u>	<u>\$</u>	<u>1 373 276</u>	<u>\$</u>

* Remboursé le 20 novembre 1997.

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario est un organisme de la Couronne de la province constitué en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Le conseil d' administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Société des casinos de l' Ontario est un organisme de la Couronne de la province constitué en vertu de la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l' Ontario*. Le conseil d' administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province continuant d' exister en vertu de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d' administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province continuant d'exister en vertu de la *Loi sur le centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d' administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l' acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, soit le palais de justice de la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

- (ii) **Placements au nom des apparentés** : Dans le cadre normal de ses activités, l' Office fournit des services de gestion des placements à d' autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d' autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 1998 étaient constitués d' un montant de 186 millions de dollars gardés au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l' Ontario (31 mars 1997 : 172 millions de dollars).
- (iii) **Caisse d' épargne de l' Ontario** : D' autres apparentés ont déposé des fonds, comme mentionné dans la note 2 (i) et 2 (ii). Les sommes totales déposées au 31 mars 1998 se chiffraient à 175 millions de dollars (1997 : 15 millions de dollars).

6. RÉGIME DE RETRAITE

L' Office participe à deux régimes de retraite de la fonction publique de l' Ontario créés par la province, soit le Régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l' Ontario et la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de l' Office au titre des régimes de retraite pour l' exercice prenant fin le 31 mars 1998 se chiffraient à 1 312 000 \$ (31 mars 1997 : 262 572 \$), compte tenu de la fin de la période d' exonération de cotisations.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l' encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l' Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l' échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l' Office compensent sa dette à long terme, l' indication de la juste valeur de ces instruments n' ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. SALAIRES (en dollars absolus)

L' Assemblée législative exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l' Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Les montants versés aux personnes dont le nom figure ci-dessous incluent le salaire et la rémunération au rendement; cette dernière est identifiée par un astérisque (*).

Name	Position	Remuneration Paid	Taxable Benefits
Charles Allain	Chef, Gestion des risques	137 080* \$	284 \$
David Brand	Directeur, Caisse d' épargne de l' Ontario	133 262 \$	273 \$
James Devine	Chef, Revenu fixe et bons à moyen terme négociables	125 782* \$	224 \$
Andrew Hainsworth	Chef, Financement	125 782* \$	224 \$
Michael Manning	Directeur, Gestion des risques	181 063* \$	350 \$
Gregory Martinez	Chef, Dérivés - Ingénierie financière	129 531* \$	254 \$
Gadi Mayman	Directeur administratif	183 409* \$	358 \$
Tony Salerno	Vice-président et directeur général	215 240* \$	385 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	124 067 \$	329 \$

9. PASSIF ÉVENTUEL

Deux actions en justice ont été entamées contre la Caisse d' épargne de l' Ontario. L' issue et le règlement final de ces actions ne peuvent pas être déterminés à l' heure actuelle.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L' EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des données de l' exercice en cours.

ANNEXE



Aperçu du programme de financement



Sommaire de la dette aux fins provinciales



Calendrier des échéances de la dette de l'Ontario



Cotes de crédit



Bourses auxquelles les titres de la province sont cotés



Glossaire

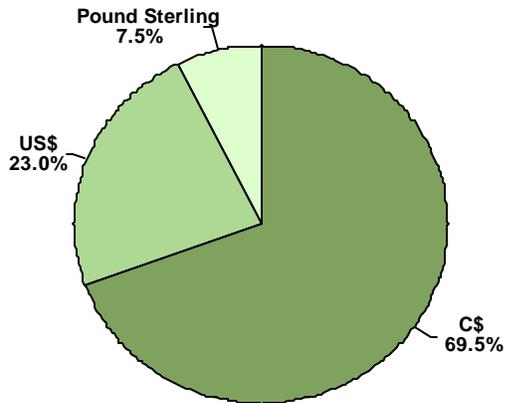


Renseignements

APERÇU DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

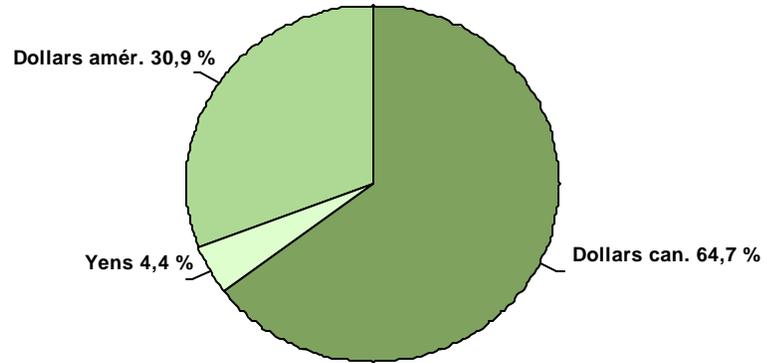
1990-1991

Total des nouvelles émissions de titres de créance : 3,0 milliards de dollars



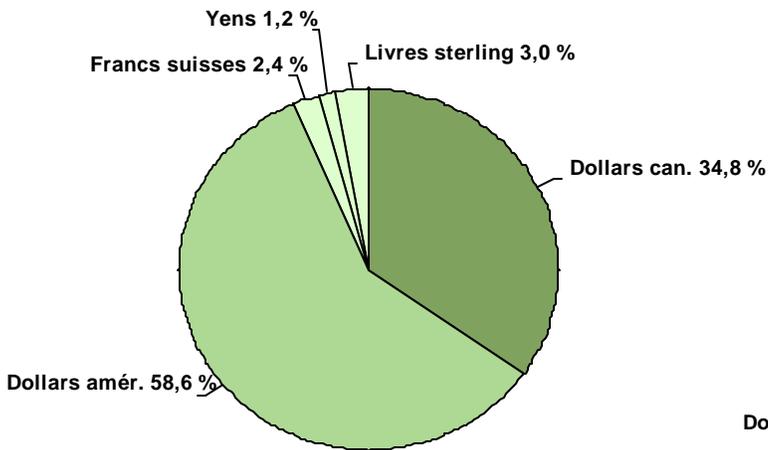
1991-1992

Total des nouvelles émissions de titres de créance : 9,8 milliards de dollars



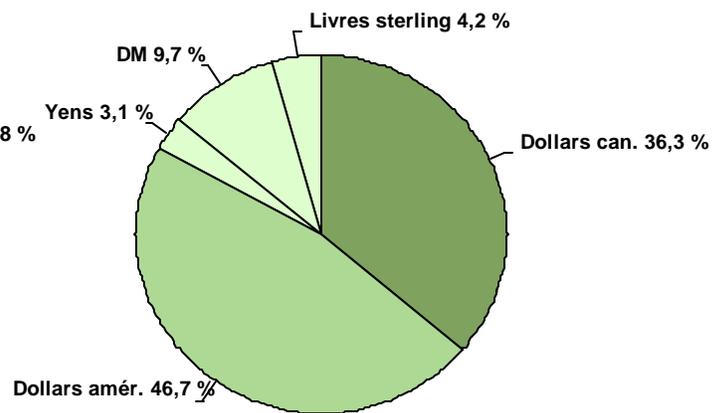
1992-1993

Total des nouvelles émissions de titres de créance : 14,9 milliards de dollars



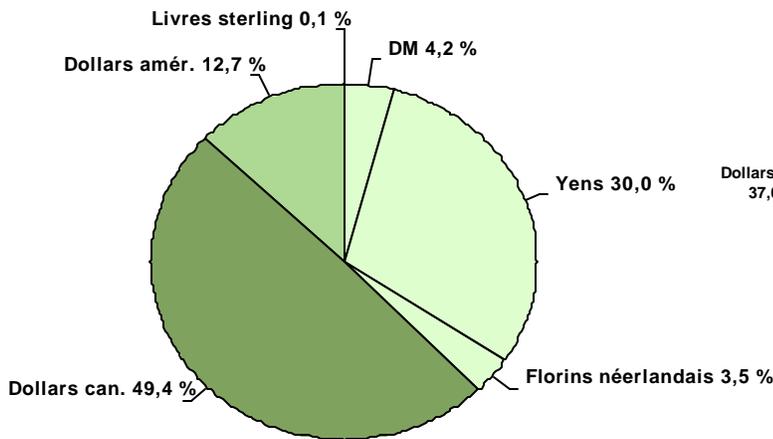
1993-1994

Total des nouvelles émissions de titres de créance : 12,0 milliards de dollars



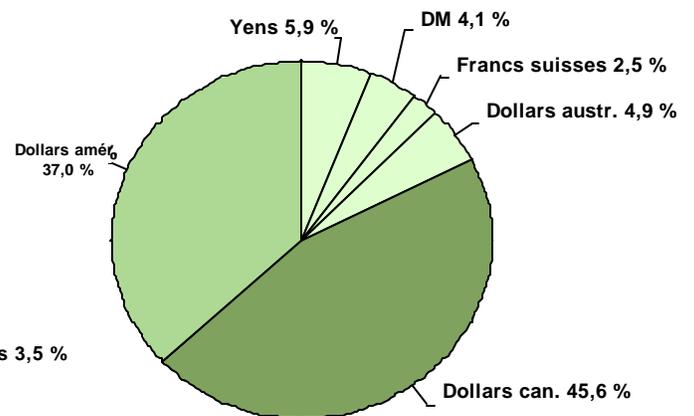
1994-1995

Total des nouvelles émissions
de titres de créance : 11,0 milliards de dollars



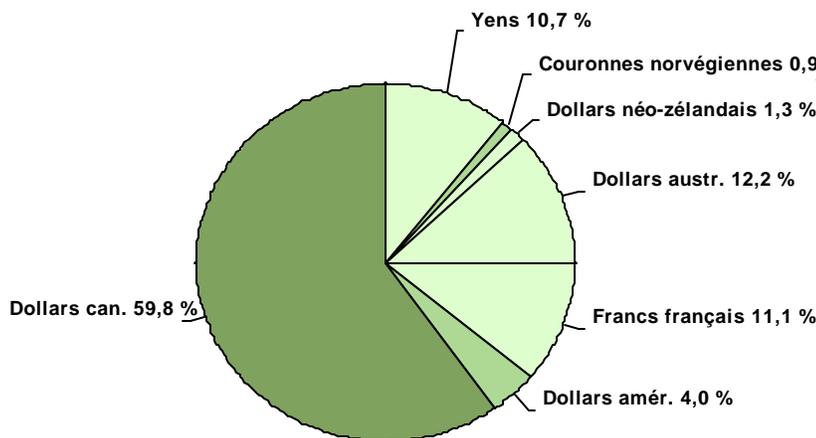
1995-1996

Total des nouvelles émissions
de titres de créance : 11,4 milliards de dollars



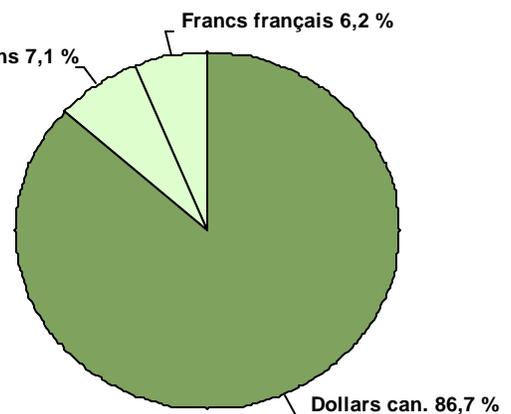
1996-1997

Total des nouvelles émissions
de titres de créance : 7,2 milliards de dollars



1997-1998

Total des nouvelles émissions
de titres de créance : 11,3 milliards de dollars



Remarque :

Les tableaux font état des nouvelles émissions provinciales de titres de créance à long terme relatives aux exercices respectifs. Les chiffres excluent les bons du Trésor, les effets en dollars américains, les dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario et d'autres éléments du passif. Les chiffres de l'exercice 1997-1998 n'étaient pas vérifiés au moment de la publication du rapport. Il est possible que le total ne corresponde pas, étant donné que les chiffres ont été arrondis.

SOMMAIRE DE LA DETTE AUX FINS PROVINCIALES (NON VÉRIFIÉ) ⁽¹⁾

Au 31 mars	1994	1995	1996 ⁽³⁾	1997 ⁽³⁾	Provisoire 1998 ⁽³⁾
	(en millions)				
Contractée par la province					
Dettes non publiques					
Ministère des Finances du Canada :					
Régime de pensions du Canada	13 105 \$	12 404 \$	11 620 \$	10 807 \$	9 956 \$
Divers	14	8	4	—	—
.....	13 119 \$	12 412 \$	11 624 \$	10 807 \$	9 956 \$
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	14 648	14 584	14 386	14 049	13 822
Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario ⁽⁵⁾	1 164	1 015	742	722	697
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie ⁽⁵⁾	—	—	91	91	91
Régime de retraite de Ryerson	—	16	16	9	9
Société canadienne d'hypothèques et de logement	270	264	258	251	244
Caisse de retraite des fonctionnaires	5 939	3 976	3 884	3 790	3 681
Régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	—	1 859	1 816	1 772	1 749
.....	35 140 \$	34 126 \$	32 817 \$	31 491 \$	30 249 \$
Dettes publiques					
Débitures et obligations ⁽²⁾	38 225 \$	49 522 \$	60 888 \$	61 939 \$	68 199 \$
Bons du Trésor	2 884	1 921	1 716	2 071	675
Effets en dollars américains ⁽²⁾	465	142	177	—	—
.....	41 574 \$	51 585 \$	62 781 \$	64 010 \$	68 874 \$
Total de la dette contractée par la province aux fins provinciales					
	76 714 \$	85 711 \$	95 598 \$	95 501 \$	99 123 \$
Dettes contractées par les organismes de services du gouvernement					
Dettes non publiques					
Régime de pensions du Canada ⁽⁴⁾	79 \$	79 \$	1 402 \$	1 402 \$	1 402 \$
Société canadienne d'hypothèques et de logement	—	—	1 038	1 021	1 002
Dettes publiques					
Divers	—	—	18	35	18
Financement garanti ⁽²⁾	—	—	430	433	437
Total de la dette contractée par les organismes de services du gouvernement aux fins provinciales					
	79 \$	79 \$	2 888 \$	2 891 \$	2 859 \$
Total de la dette contractée aux fins provinciales					
	76 793 \$	85 790 \$	98 486 \$	98 392 \$	101 982 \$
Divers					
Caisse d'épargne de l'Ontario	2 059 \$	2 089 \$	2 220 \$	2 135 \$	2 183 \$
Autre passif ⁽⁴⁾	587	701	690	984	993
.....	2 646 \$	2 790 \$	2 910 \$	3 119 \$	3 176 \$
Total de la dette contractée aux fins provinciales⁽⁶⁾					
	79 439 \$	88 580 \$	101 396 \$	101 511 \$	105 158 \$

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) Préparé en fonction de la comptabilité d'exercice modifiée et de la technique comptable de consolidation.
- (2) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus font état de l'effet de contrats de produits dérivés connexes conclus par la province.
- (3) Les chiffres provisoires pour 1997-1998 et pour les exercices 1996-1997 et 1995-1996 font état du changement de statut de la Société de logement de l'Ontario et du réseau GO qui sont devenus des organismes de services gouvernementaux et qui sont consolidés article par article. Les exercices 1994-1995 et 1993-1994 n'ont pas été redressés et tiennent compte de la Société de logement de l'Ontario et du réseau GO comme entreprises d'État, consolidés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Par conséquent, la comparaison de renseignements provenant d'années précédant l'exercice 1995-1996 à ceux des exercices 1995-1996 et 1996-1997 et aux chiffres provisoires de 1997-1998 risque de n'être que peu intéressante.
- (4) Les chiffres allant de l'exercice 1993-1994 aux chiffres provisoires de 1997-1998 incluent la reclassification de 79 millions de dollars provenant de l'Autre passif à la dette liée au «Régime de pensions du Canada».
- (5) Les débiteures initiales payables à la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario ont été remplacées à compter du 31 décembre 1995 par des débiteures payables à cette caisse et au Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, soit les montants respectifs de 741,6 et de 90,9 millions de dollars. Les conditions restent identiques à celles des débiteures initiales.
- (6) Le total de la dette contractée aux fins provinciales n'inclut pas la dette contractée au nom d'Ontario Hydro, dette qui est compensée par des obligations d'Ontario Hydro dont les conditions sont similaires à celles des obligations de l'Ontario.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE DE L'ONTARIO (NON VÉRIFIÉ)⁽¹⁾

Provisoire - 1998
(en millions)

Exercice se terminant le 31 mars	Dettes contractées aux fins provinciales			Aux fins d' Ontario Hydro ⁽⁴⁾		Total de la dette contractée aux fins provinciales et aux fins d' Ontario Hydro
	Dettes publiques ⁽²⁾	Dettes non publiques	Total	en dollars américains ⁽³⁾	en dollars canadiens	
1999 -----	4 794 ⁽⁵⁾ \$	1 701 \$	6 495 \$	137 \$	0 \$	6 632 \$
2000 -----	6 003	2 128	8 131	0	0	8 131
2001 -----	6 472	1 477	7 949	0	500	8 449
2002 -----	6 111	1 542	7 653	0	500	8 153
2003 -----	8 900	2 473	11 373	0	0	11 373
1999-2003	32 280	9 321	41 601	137	1 000	42 738
2004-08 -	19 256	11 488	30 744	0	508	31 252
2009-13 -	1 980	10 149	12 129	0	1 240	13 369
2014-18 -	141	1 279	1 420	0	0	1 420
2019-23 -	1 851	366	2 217	0	0	2 217
2024-48 -	13 821	50	13 871	0	0	13 871
	69 329 \$	32 653 \$	101 982 \$	137 \$	2 748 \$	104 867 \$

- (1) Préparé en fonction de la comptabilité d'exercice modifiée et de la technique comptable de consolidation.
- (2) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus font état de l'effet des contrats de produits dérivés connexes conclus par la province.
- (3) Dette de 97,2 millions de dollars américains convertie en dollars canadiens, compte tenu du taux de change en vigueur au 31 mars 1998.
- (4) Cette dette est compensée par des obligations d'Ontario Hydro dont les conditions sont similaires à celles des obligations de l'Ontario.
- (5) Y compris 675 millions de dollars en bons du Trésor pour la province.

COTES DE CRÉDIT



Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d' un emprunteur à l' égard d' une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital, en temps voulu.

Notation des titres à long terme

La notation des titres à long terme est effectuée à l' aide de lettres qui indiquent qu' ils s' agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs, de défaillances ou autres. Les cotes de chaque catégorie peuvent comporter un «+» ou un «-» (fort ou faible), qui indiquent la force relative des titres dans cette catégorie.

Les cotes des titres à long terme de la province de l' Ontario sont actuellement les suivantes :

Moody' s Investors Service (New York)	Aa3
Standard & Poor' s Corporation (New York)	AA-
Société canadienne d' évaluation du crédit (Montréal)	AA, perspective négative
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	A (fort)

Notation des titres à court terme

La notation des titres à court terme sert à évaluer les titres d' emprunt venant à échéance en moins d' un an. Les cotes indiquent la qualité des obligations, qui peut aller d' excellente à une situation de défaillance.

Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

Moody' s Investors Service (New York)	P-1
Standard & Poor' s Corporation (New York)	A-1+
Société canadienne d' évaluation du crédit (Montréal)	A-1+
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	R-1 (moyen)

BOURSES AUXQUELLES LES TITRES DE LA PROVINCE SONT COTÉS

Bourse de Luxembourg
Bourse de Londres
Bourse de Hong Kong
Bourse de Singapour
Bourse de Francfort
Bourse de Paris
Bourse de Zurich
Bourse d' Amsterdam



GLOSSAIRE



Acceptation bancaire : traite tirée et acceptée par une banque qui s'engage à en payer la valeur nominale à l'échéance. Il s'agit essentiellement de crédit bancaire à court terme.

Accord de taux futurs : accord conclu entre deux parties pour fixer à l'avance des taux débiteurs ou créditeurs futurs.

Arbitrage : achat et vente simultanés d'instruments financiers pour tirer avantage des inefficacités entre les marchés financiers internationaux et réduire ainsi les coûts de financement de la province.

Billets à moyen terme négociables (BMTN) : titres de créance offerts dans le cadre d'un programme enregistré d'émission des titres de créance. Ces billets sont souvent structurés en fonction des besoins précis d'un investisseur.

Billets à taux flottant : titres de créance qui portent un taux d'intérêt variable. Les coupons sont liés à un indice de taux d'intérêt flottant et leur paiement se fait selon un écart de rendement prédéterminé par rapport à l'indice.

Courbe de rendement : représentation graphique de la relation entre les rendements de créance sur le marché et leurs échéances. La courbe a généralement une pente positive, les investisseurs exigeant un rendement supérieur lorsqu'ils engagent leurs fonds pour une plus longue durée.

Coût global : coût de l'émission d'un titre de créance comprenant tous les frais et commissions.

Couverture : prise de positions symétriques ou conclusion d'opérations compensatoires afin de réduire au minimum l'effet des fluctuations du marché.

Dette non publique : dette comportant des accords limitant la transférabilité de cet instrument.

Dette publique : toute dette qui peut être offerte au public et échangée sur un marché secondaire.

Différentiel de taux d'intérêt : la différence de rendement de certaines devises pour la même échéance.

Écart d'émission : différence entre le rendement exigé par les investisseurs sur une émission d'obligations et le rendement de l'obligation repère applicable.

Échange financier : échange de flux de paiements entre deux contreparties. Les échanges varient selon le sous-jacent, qui peut être une devise, un taux d'intérêt, un titre de participation ou une marchandise.

Effet : billet ou traite à court terme, habituellement émis à escompte par une administration publique ou une société. Aux États-Unis, les effets ont une échéance de 1 à 270 jours et sont appuyés en général par une ligne de crédit bancaire.

Euro-obligations : titres de créance émis sur les marchés internationaux (non intérieurs) et compensés par des organismes comme Euroclear et Cedel. Les «obligations en euro-dollars canadiens» constituent la version payable en dollars canadiens.

Évaluation à la valeur marchande : réévaluation d'une valeur mobilière, d'un produit ou d'un contrat à terme en fonction de la valeur marchande actuelle.

Exercice : période, généralement de douze mois, pour laquelle sont dressés les états financiers ou comptables d'une entité. L'exercice de la province commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Financement structuré : émission de titres de créance qui s'accompagne de la conclusion simultanée d'une ou de plusieurs opérations d'échange visant à transformer les flux de trésorerie reçus pour s'acquitter de ses obligations.

Marché des obligations en dollars canadiens : marché des obligations libellées en dollars canadiens, soit les marchés intérieurs, et ceux des euro-obligations et des obligations mondiales.

Obligation : titre d'emprunt de plus d'un an dont l'émetteur s'engage à rembourser au porteur un capital fixe à une date future. Normalement des intérêts sont aussi payables pendant la durée de l'obligation.

Obligations intérieures : titres de créance émis sur le marché intérieur, qui passent par un système de compensation intérieur.

Obligations mondiales : titres de créance émis simultanément sur les marchés internationaux et intérieurs, qui passent par différents systèmes de compensation mondiaux. Elles peuvent être émises dans différentes devises, y compris en dollars canadiens et en dollars américains.

Obligations samourais : obligations émises sur le marché intérieur japonais par des entités non japonaises.

Opérations à terme : un contrat d'option boursière obligeant à acheter/vendre un produit à un prix spécifique à une date précise. Les marchés à terme de marchandises comportent des spécifications normalisées comme la taille des contrats.

Option : contrat qui confère le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité précise d'une marchandise ou d'un titre à un prix déterminé et à une date donnée.

Placements privés : émission obligataire négociée avec un seul investisseur ou avec un petit nombre d'investisseurs et non avec le grand public.

Point de base : unité de rendement qui correspond à un centième de 1 p.100. C'est la plus petite unité de mesure du rendement des obligations et des billets. Par exemple, une hausse de 40 points de base d'un rendement de 6,50 p.100 se traduirait par un rendement de 6,90 p.100.

Réserves de liquidités : investissements temporaires provenant de la non synchronisation des activités de financement et des besoins de trésorerie.

RENSEIGNEMENTS



PUBLICATIONS

Budgets de l'Ontario

- Document D : Le document intitulé *Opérations financières de l'Ontario* offre un cadre de discussion sur les activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province, pour l'exercice 1997-1998, de même que les perspectives pour 1998-1999.
- Points saillants financiers.

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

- Mise à jour semestrielle concernant les perspectives économiques, le plan financier et le plan de financement.

Bulletins de l'Office ontarien de financement

- Mises à jour semestrielles sur les nouveautés importantes liées au plan financier, au plan de financement et aux développements économiques récents.

Rapport de divulgation financière

- Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Rapport annuel de l'Office ontarien de financement

- Le rapport annuel offre aux investisseurs et à la communauté financière élargie des renseignements expliquant dans quelle mesure l'Office ontarien de financement se conforme aux objectifs de financement et aux objectifs opérationnels.

Site Internet de l'Office ontarien de financement

- Renseignements courants sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail de l'Ontario.

ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES PERSONNES-RESSOURCES

Veillez adresser toute demande de renseignements concernant le rapport annuel de 1998 à la :

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs

Téléphone : 416-325-0918

C. élec. : investor@ofina.on.ca

Veillez adresser toute demande de renseignements concernant les documents ou les renseignements réglementaires à présenter à la :

Division des marchés financiers, Documentation

Téléphone : 416-325-8142

C. élec. : lsmith@ofina.on.ca

POUR OBTENIR D'AUTRES EXEMPLAIRES DU PRÉSENT RAPPORT ANNUEL, PRIÈRE DE S'ADRESSER À L' :

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7

Téléphone : 416-325-8000

Le rapport annuel est aussi disponible sur l'Internet à l'adresse suivante :

www.ofina.on.ca

L'Office ontarien de financement présent sur l'Internet

L'Internet est devenue l'un des principaux moyens de diffusion de l'information. De nombreux ministères ontariens, institutions gouvernementales, grandes banques et autres établissements financiers utilisent l'Internet pour offrir des renseignements au monde entier. Le site Web de l'Office ontarien de financement contient des renseignements sur la dette de l'Ontario, sur les émissions obligataires et sur les produits de détail, de même que des renseignements généraux sur la province de l'Ontario et l'Office ontarien de financement. Il comprend les derniers bulletins, les communiqués de presse et le rapport annuel de l'Office. Le site offre aussi des liens rapides avec les sites de certains établissements financiers, banques et courtiers en valeurs mobilières par l'entremise desquels les titres de créance de l'Ontario risquent d'être achetés et vendus. Les investisseurs au revenu fixe, les courtiers en valeurs mobilières, d'autres établissements financiers et le grand public trouveront ce site intéressant.

**Le site Web de l'Office ontarien de financement se trouve à l'adresse suivante :
www.ofina.on.ca**

